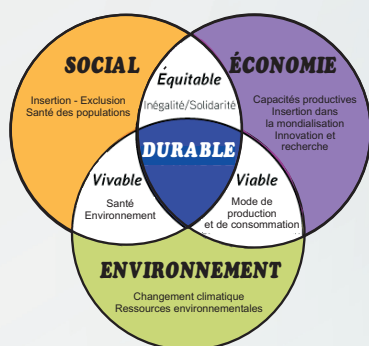


Les enjeux du développement durable en région Centre



La région Centre bénéficie de plusieurs atouts dans le domaine du développement durable : une bonne cohésion sociale, des capacités d'innovation, des richesses naturelles, une industrie économe en énergie, une bonne exploitation des matières premières. Le constat est moins favorable en matière d'usage d'eau, de consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel-tertiaire et transport, d'intégration de l'environnement dans l'économie et d'exposition aux risques.

La stratégie nationale de développement durable, adoptée par l'État pour la période 2010-2013, fait du développement durable une composante incontournable de l'action publique. Elle décline la stratégie européenne adoptée en 2001 à Göteborg puis complétée en 2006 par le Conseil européen de Bruxelles. Elle vise à concilier les politiques de développement durable du point de vue environnemental, économique et social, afin d'améliorer sur le long terme le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et à venir. La conjonction actuelle de crises socio-économique et écologique nécessite d'imaginer et d'expérimenter un nouveau modèle de développement décliné en neuf défis majeurs pour la France et mis en œuvre à l'échelle des régions.

La cohérence des actions publiques régionales est évaluée au moyen d'une sélection d'indicateurs relatifs à huit de ces défis*. Cette étude dresse le portrait et présente les voies de progrès de la région Centre en matière de développement durable.

Le Centre parmi les régions métropolitaines		
Situation globale	Bien positionné	Moins bien positionné
Défi 1 - Consommation et production durables		
●	Production de granulats Quantité de déchets ménagers et assimilés	Consommation d'eau Agriculture biologique Investissements industriels environnementaux
Défi 2 - Société de la connaissance		
●	Taux d'emploi Effort de recherche et développement	Diplômés du supérieur parmi les jeunes
Défi 3 - Gouvernance		
●	Couverture par les Agendas 21	Couverture par les SCoT Économie sociale
Défi 4 - Changement climatique et énergie		
●	Émissions globales de gaz à effet de serre (GES) Intensité énergétique de l'industrie	Production d'énergies renouvelables Émissions de GES dans le transport et le résidentiel-tertiaire
Défi 5 - Transport et mobilité durables		
●		Voitures peu polluantes Distance domicile-travail
Défi 6 - Conservation et gestion durables de la biodiversité et des ressources naturelles		
●	Réseau Natura 2000 Part de surface artificialisée	Prélèvement et consommation d'eau Qualité de l'eau Surfaces protégées
Défi 7 - Santé publique, prévention et gestion des risques		
●	Espérance de vie à la naissance Mortalité avant 65 ans	Densité de médecins Risques industriel et d'inondation
Défi 8 - Démographie, immigration, inclusion sociale		
●	Taux de pauvreté Taux de chômage, chômage de longue durée Emplois moins précaires	Échec scolaire

● situation favorable ● situation proche du national ● situation défavorable

Sources : Insee ; Dreal

*Le 9^e défi (défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde) ne permet pas de comparaisons entre région.

DEFI 1 : Consommation et production durables

L'enjeu de ce défi est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable. Ce défi, au cœur du développement durable, a des répercussions sur notre mode de vie, nos ressources naturelles et la compétitivité de nos entreprises.

Une exploitation des matières premières de plus en plus vertueuse

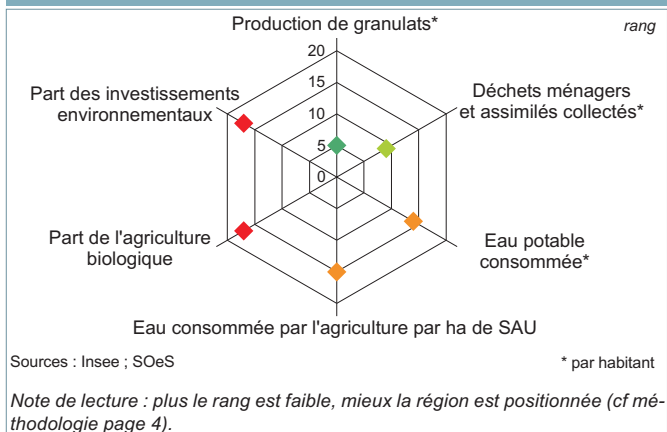
Le Centre se place en 5^e position des régions les moins productrices de granulats avec 4,8 tonnes par habitant (t/hab) en 2010 contre 5,8 t/hab en moyenne métropolitaine. Ce niveau cache cependant de grandes disparités départementales liées aux spécificités géologiques et géographiques locales. Le Loir-et-Cher, le Cher et le Loiret concentrent près des trois quarts des extractions régionales. L'extraction de matériaux alluvionnaires des cours d'eau génère des impacts sur l'environnement, notamment le fonctionnement hydrologique et le paysage. Un principe de réduction des extractions dans les zones d'expansion des crues (lit majeur) est inscrit dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne. Ainsi, entre 1999 et 2010, les extractions en lit majeur sont passées de 7,4 à 3,4 millions de tonnes. Elles sont destinées à 85 % à la production de béton et à 12 % à la viabilisation des axes routiers. Des matériaux de substitution sont utilisés pour compenser la baisse de ces extractions. Cela a entraîné la fermeture d'une quarantaine de carrières entre 1999 et 2010. Par ailleurs, plus de la moitié des déchets inertes du BTP peuvent servir au remblayage de ces carrières à condition que cela ne nuise pas à la qualité des eaux.

Les déchets ménagers et assimilés représentent une ressource potentielle très importante en matières premières. La mise en place de filières de réemploi ou de recyclage de matériaux spécifiques suppose d'intensifier le tri à la source et de réduire le recours à l'incinération et au stockage. En région Centre, la quantité de déchets par habitant s'élève à 563 kg en 2009, l'Île-de-France est la seule région au-dessous de 500 kg/hab et les régions PACA et Languedoc-Roussillon dépassent 700 kg/hab. Près de la moitié de ce poids provient de la poubelle dite « résiduelle » (collecte en porte à porte), près d'un tiers des dépôts dans les 250 déchèteries de la région, le reste faisant l'objet d'une collecte sélective (verre et emballages). Cette faible quantité de déchets par habitant positionne favorablement la région au regard de l'objectif national de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Cependant, les collectivités de la région sont incitées à poursuivre leurs efforts et à diminuer de 7 % la production actuelle de leurs déchets, afin de participer à l'effort collectif restant à réaliser au niveau national.

Une situation défavorable en matière de consommation d'eau

Le Centre consomme 17,8 m³ d'eau potable par habitant en 2010, se situant au 14^e rang des régions françaises, proche de la moyenne nationale. Cette consommation est inférieure à celle des régions du sud, qui utilisent l'eau à la fois pour des activités

Rang du Centre parmi les régions métropolitaines



de loisirs des ménages et pour l'activité des entreprises, agro-alimentaires notamment. Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) vise à réduire les pertes d'eau par la rénovation des réseaux d'alimentation et la modification des habitudes des usagers.

Au regard de l'usage agricole, le Centre concentre, avec sept autres régions, 90 % de l'eau consommée en métropole. L'agriculture représente en effet une consommation nette de 122 m³ d'eau d'irrigation par hectare de surface utilisée. Le Centre figure au premier rang des régions françaises en termes de surface irrigable, la Beauce en couvrant les trois quarts : la relative facilité d'accès à l'eau y a permis d'obtenir des productions à forte valeur ajoutée (pomme de terre, betterave...), autres que le blé tendre. L'Eure-et-Loir, le Loiret et le Loir-et-Cher enregistrent ainsi une forte consommation nette. Dans les autres départements, où la ressource en eau est plus difficilement mobilisable et où les productions sont plus diversifiées (élevages, oléagineux...), la consommation d'eau est moindre. Des principes de régulation sont nécessaires, notamment en Beauce, région paradoxalement sèche, de façon à maintenir un niveau des nappes qui garantisse leur pérennité ainsi que des usages les plus essentiels en période estivale (eau potable notamment).

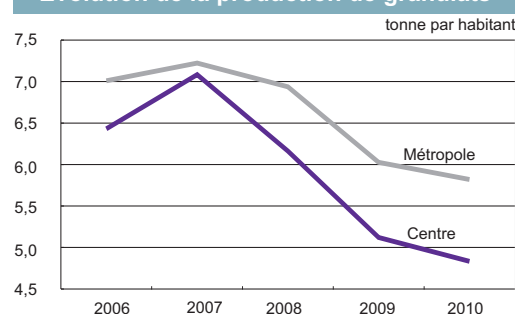
La prise en compte de l'environnement dans l'industrie et l'agriculture reste un enjeu en région Centre. Les investissements consacrés à la protection des milieux contre les pollutions (air, eau, sol) et aux modes de production non polluants ne représentent que 4,9 % des investissements industriels totaux. Malgré les efforts des entreprises régionales pour limiter leurs émissions polluantes, le Centre se place en 17^e position. La part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée reste faible en région Centre : 1,5 % en 2011 contre 3,6 % en métropole, malgré son doublement par rapport à celle de 2002. L'objectif national est de 6 % en 2012 puis 20 % en 2020. Le Centre se distingue positivement dans le domaine des emplois environnementaux (collecte et traitement de déchets dangereux, travaux d'isolation, gestion des espaces naturels). Il possède aussi un potentiel d'innovation avec deux pôles de compétitivité éco-technologiques nationaux : Dream (eaux & milieux), S2E2 (énergie électrique).

Principaux indicateurs par département

	18	28	36	37	41	45	Centre	Métropole
Volume d'eau consommé par l'agriculture par ha de surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (m ³ /ha)	60	174	16	63	151	301	122	111
Part de l'agriculture biologique dans la SAU en 2011 (%)	1,8	0,5	1,6	2,7	2,0	0,9	1,5	3,6
Déchets ménagers et assimilés par habitant en 2009 (kg/hab)	571	568	560	532	589	572	563	592
Production de granulats par habitant en 2010 (tonne/hab)	6,4	5,6	9,5	1,9	5,2	4,4	4,8	5,8

Sources : Insee ; SOeS

Évolution de la production de granulats



DEFFIS 2 ET 3 : Société de la connaissance et de gouvernement

Les enjeux du défi sur la société de la connaissance concernent l'emploi, l'éducation ainsi que la recherche et le développement.

La bonne gouvernance doit, quant à elle, aider notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes.

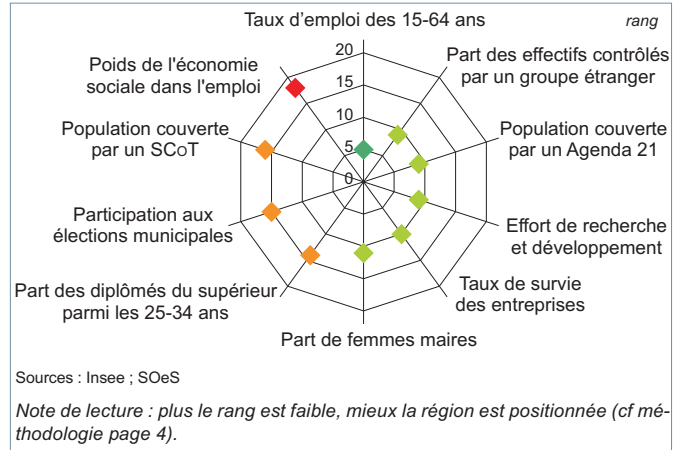
Des sujets majeurs : l'enseignement supérieur et la recherche

Dans le Centre, près de deux personnes sur trois en âge de travailler ont un emploi. La région possède le 5^e plus fort taux d'emploi. Elle se situe même au 3^e rang pour les 25-54 ans, avec 83 %. Dans l'Eure-et-Loir et le Loiret, la forte proportion de 25-54 ans explique les taux d'emploi plus élevés. Comme dans le reste de la France, l'activité est faible au-delà de 55 ans. Celui des jeunes est par contre bien supérieur à la moyenne nationale. C'est à la fois un atout et une faiblesse : il contribue à élever le taux d'emploi global, mais s'accompagne d'une moindre proportion de jeunes poursuivant des études longues, ce qui peut nuire à la qualification de la main-d'œuvre régionale. Le Centre compte 37 % de diplômés du supérieur pour les 25-34 ans. Il se situe dans une position médiane par rapport aux autres régions françaises, mais loin derrière l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes ou la Bretagne. Parmi les départements de la région, seuls l'Indre-et-Loire et le Loiret ont un niveau de qualification proche de la moyenne nationale.

Disposer de personnels qualifiés, en particulier parmi les jeunes, est primordial pour répondre aux défis économiques de l'innovation. Avec une dépense intérieure totale de 1 132 millions d'euros, représentant 1,8 % de son PIB en 2010, le Centre se situe au 9^e rang des régions françaises. La recherche privée y est particulièrement importante, les entreprises réalisant les trois quarts des dépenses de recherche et de développement. Les objectifs de 3 % fixés par la stratégie Europe 2020 sont cependant loin d'être atteints. Actuellement, seules les régions Midi-Pyrénées et Île-de-France y parviennent.

Un autre enjeu du défi sur la société de la connaissance est d'assurer la durabilité du développement économique des territoires. Dans la région Centre, le renouvellement des entreprises se situe dans la moyenne nationale et la survie des entreprises y est plus favorable : 68 % des entreprises régionales créées en 2006 sont toujours en activité en 2009, soit 2 points de plus qu'en France métropolitaine. La région bénéficie d'une bonne ouverture à l'international : 14 % des effectifs salariés sont contrôlés par un groupe étranger, part voisine de la moyenne nationale. La présence de tels groupes sur le territoire peut lui ouvrir des perspectives de marchés plus vastes que le seul marché national et lui offrir un potentiel de croissance supérieur. Elle peut aussi raisonnablement encourager les investissements étrangers dans le cadre appuyé des politiques publiques.

Rang du Centre parmi les régions métropolitaines



Une gouvernance locale encore en retrait des objectifs

La gouvernance en matière de développement durable peut être appréhendée de différentes façons : par l'économie sociale, la participation aux élections, la parité hommes-femmes, les actions menées par les collectivités locales...

L'économie sociale place la personne humaine au centre du développement économique et social. En région Centre, elle occupe une part assez faible de l'emploi salarié (10,2 %). Pour des raisons historiques et culturelles, certaines régions de l'ouest de la France possèdent un secteur de l'économie sociale plus développé.

En termes de participation électorale, l'implication des citoyens est un peu moins forte que dans la plupart des autres régions. Un des enjeux de la bonne gouvernance est également de traduire le devoir d'exemplarité des acteurs publics. La loi dite sur la parité tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. La région Centre n'est pas très bien classée pour la part de femmes conseillères régionales et générales, respectivement 45,5 % et 12,6 % des élus. Elle se situe cependant dans la moyenne nationale pour la part de femmes maires, même si celles-ci ne dirigent que 14,2 % des communes.

La bonne gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société. À ce titre, l'Agenda 21 local traduit la volonté d'une ou plusieurs collectivités d'engager leur territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes fondateurs du développement durable. Près du quart de la population de la région Centre est couvert par un Agenda 21 de proximité reconnu par le ministère en charge du développement durable, ce qui place la région au 9^e rang national. Ce ratio est en forte augmentation par rapport à 2010 (+ 90,5 %). Le taux de couverture est particulièrement bon

Principaux indicateurs par département								
	18	28	36	37	41	45	Centre	Métropole
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2009 (%)	63,0	66,6	64,5	64,9	65,6	66,0	65,3	63,8
Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans non scolarisés en 2009 (%)	34,3	35,0	29,0	42,1	33,6	39,3	37,1	42,3
Population couverte par un Agenda 21 de proximité reconnu en 2011 (%)	22,0	8,9	45,8	11,9	21,4	41,9	24,7	24,2
Part des femmes maires en 2008 (%)	12,4	14,6	13,2	10,3	15,2	15,5	14,2	13,9

Sources : Insee ; SOeS

Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans



Des connaissances partagées pour mieux agir sur les territoires

Le Bureau du développement durable et des territoires du Service de l'Observation et des Statistiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS) et l'Insee ont élaboré à destination de l'ensemble des Dreal une base de données sur le développement durable, aux niveaux régional et départemental.

Cette base de données organisée selon les défis de la stratégie nationale de développement durable regroupe des variables fournies par les partenaires ou d'autres organismes publics. La mise à disposition de ces données doit s'accompagner de commentaires explicatifs qui lui apportent une valeur ajoutée. Ainsi, les expertises de la Dreal et de l'Insee ont porté autant sur les données chiffrées que sur les informations contextuelles du territoire régional.

Les commentaires découlent de quatre grandes questions :

- comment se situe le territoire par rapport aux facteurs du changement climatique ?
- quelles protections et quelle préservation de l'environnement existent dans le territoire ?
- quelles dynamiques humaine et sociale animent le territoire ?
- quelle dynamique de développement économique durable est impulsée dans le territoire ?

Cette publication permet de voir comment la région Centre s'inscrit dans la stratégie nationale et européenne. Elle constitue un état des lieux qui fournit un cadre régional de réflexions à la mise en œuvre de projets de développement durable au niveau des territoires.

Dreal Centre

dans l'Indre et le Loiret où des collectivités concentrant une population importante ont obtenu le label du ministère. La proportion de population couverte est plus faible dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire : les agglomérations de Chartres et Dreux n'ont pas finalisé leur projet d'Agenda 21 et celle de Tours n'a pas encore initié de démarche. L'objectif national est de réaliser 1 000 Agendas 21 locaux d'ici 2013 et d'aboutir à au moins 250 Agendas validés au titre du dispositif de reconnaissance national.

Si les démarches d'Agenda 21 sont basées sur la seule volonté des collectivités, la loi portant Engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) appelle à la généralisation des démarches intercommunales. Elle suggère que l'ensemble du territoire soit couvert par des schémas de cohérence territoriale (SCoT). Les élus élaborent ces schémas pour définir un projet de territoire global permettant son développement durable. En région Centre, 63 % des habitants sont concernés par un SCoT en 2011, contre 70 % au niveau national. Comme pour les Agendas 21, de fortes disparités départementales existent. L'Indre-et-Loire et le Loiret sont très engagés dans ces démarches SCoT, leurs schémas couvrant plus des trois quarts de leur population. Dans les autres départements, la proportion est plus faible mais des démarches y sont amorcées.

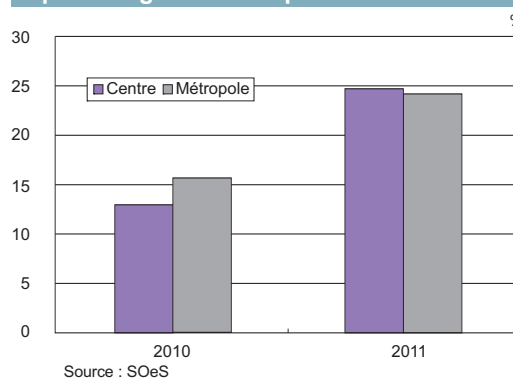


dedu.fr



5asec.com

Part de la population concernée par un Agenda 21 de proximité reconnu



Méthodologie

Le Centre est comparé aux autres régions métropolitaines à travers une sélection d'indicateurs. Pour chaque indicateur retenu, un rang lui est attribué parmi les 22 régions métropolitaines. La première place revient à la région pour laquelle la situation est la plus favorable. Dans les graphiques en « radar », un point coloré indique si le rang peut être qualifié de très bon (vert foncé du 1^{er} au 5^e rang), de plutôt bon (vert clair du 6^e au 11^e rang), de moyen (orange du 12^e au 16^e rang) ou de médiocre (rouge du 17^e au 22^e rang). Ce classement n'est qu'indicatif. Une douzième place par exemple, sera qualifiée de moyenne même si la valeur est plus proche des régions classées dixième ou onzième que de la région classée treizième.

Les données mobilisées par l'Insee et le SOeS sont issues :

- du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ;

- d'autres producteurs du domaine de l'environnement (Ademe, Muséum national d'histoire naturelle (MNHM), Agences de l'eau...) ;
- de l'Insee (Recensement de la population, DADS, revenus fiscaux localisés...) ;
- des services statistiques ministériels : service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales et de la santé ... ;
- d'autres organismes : Pôle emploi, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes...

Pour aller plus loin, l'Insee pourra mener à l'avenir des diagnostics sur des territoires infra-départementaux à partir d'indicateurs complémentaires à un niveau géographique plus fin.

➔ DÉFIS 4 et 5 : Énergie, changement climatique et transports

Les enjeux du défi 4 portent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la maîtrise de la demande énergétique au travers notamment de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement en diverses énergies renouvelables.

Ceux du défi 5, relatifs au transport et à la mobilité durable, visent à diminuer les impacts environnementaux des transports, tout en prenant en compte les besoins de déplacement des personnes et des marchandises.

Émissions de GES : cibler le résidentiel-tertiaire

Les dernières estimations des émissions des six principaux gaz à effet de serre classent la région Centre en 6^e position, avec 11,1 tonnes d'équivalent CO₂ émises par habitant, niveau proche de la moyenne métropolitaine. Plus de la moitié des émissions régionales sont dues à la combustion des énergies fossiles dans les secteurs résidentiel-tertiaire et transport. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) définit des objectifs de réduction des émissions de GES, entre 2008 et 2020, qui conduisent à faire porter sur ces deux secteurs l'essentiel de l'effort : au moins 38 % pour le résidentiel-tertiaire et 20 % pour le transport.

Parmi ces émissions, celles de CO₂ (80 % de l'ensemble) proviennent de la consommation énergétique. Cette dernière s'élève en région Centre à 2,5 kilotonnes d'équivalent pétrole par habitant en 2009, au même niveau que la moyenne métropolitaine. La consommation finale d'énergie a augmenté de 13 % entre 1990 et 2009, les secteurs résidentiel-tertiaire et transport étant fortement impliqués. Compte tenu des leviers disponibles pour maîtriser et réduire ces consommations, le SRCAE fixe des objectifs de réduction d'ici 2020 de plus de 18 % pour les transports (marchandises et personnes) et de plus de 28 % pour le résidentiel-tertiaire. Pour ce dernier secteur, les gisements principaux d'économies d'énergie sont les maisons individuelles construites avant 1975 (près des deux tiers du parc) et celles chauffées au fioul.

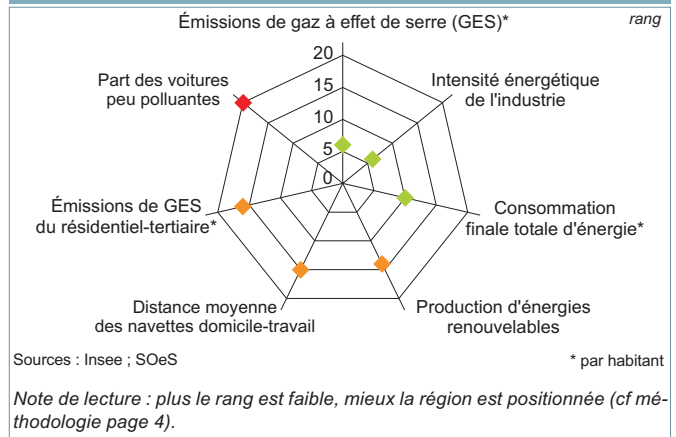
Les déplacements domicile-travail, levier concret de la réduction des émissions de GES

En région Centre, la proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence a augmenté de 6 points dans la décennie 1999-2009 (67 % en 2009), avec le clivage entre les zones de vie et celles d'emplois. Le Centre se situe en 15^e position des régions métropolitaines, avec une distance moyenne des navettes domicile-travail de 27,2 km, supérieure à la moyenne de province. Comme dans les autres régions, la voiture est le mode majoritaire de transport. La part des véhicules peu polluants, moins de 120 g de CO₂/km est faible dans le Centre : 45,5 % des véhicules vendus en 2009, soit le 20^e rang des régions métropolitaines. L'objectif national consiste à ce que l'ensemble des véhicules neufs vendus en 2020 émettent moins de 95 g de CO₂/km. Le renouvellement du parc de 5 % par an ne constitue qu'un des leviers pour atteindre cet objectif. En parallèle, les pouvoirs publics cherchent à développer un urbanisme permettant de diminuer les déplacements et une offre en transport en commun cohérente avec les besoins de mobilité. Par ailleurs, face au transport routier de marchandises particulièrement important en région Centre, les acteurs se mobilisent. L'adhésion de certaines entreprises régionales du secteur à la charte CO₂ permettra ainsi une réduction de l'ordre de 6 000 tonnes de CO₂.

Principaux indicateurs par département								
	18	28	36	37	41	45	Centre	Métropole
Distance moyenne des navettes domicile-travail en 2009 (km)	28,7	31,0	27,6	27,3	26,1	24,3	27,2	24,6 (Province 26,5)
Part des voitures peu polluantes dans les immatriculations neuves en 2009 (%)	46,3	46,8	45,6	44,9	45,7	44,7	45,5	47,7

Sources : Insee ; SOeS

Rang du Centre parmi les régions métropolitaines

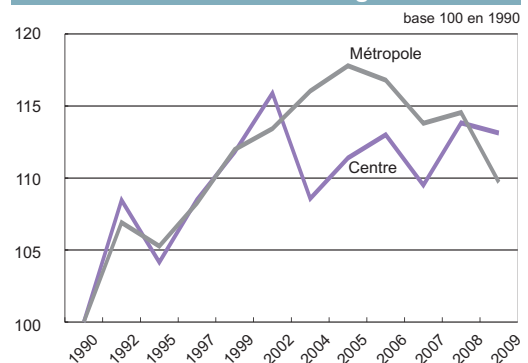


Une industrie économe en énergie

La région Centre, fortement industrialisée, comporte des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que l'industrie pharmaceutique, la cosmétique, le caoutchouc, la production d'électricité, la sous-traitance de l'automobile, de l'aéronautique. La relative faible consommation d'énergie du secteur industriel explique son bon niveau d'intensité énergétique, plaçant la région en 6^e position. Comme pour l'ensemble des industries métropolitaines, l'évolution entre 1990 et 2009 de la valeur ajoutée a été plus importante que celle de la consommation d'énergie (10,7 % contre 4,4 %), suite à des actions économiquement rentables en faveur des économies d'énergie et pour une consommation optimale : récupération de chaleur, valorisation énergétique des déchets. Selon les objectifs du SRCAE, l'ensemble de l'appareil productif, y compris l'agriculture, doit contribuer à une diminution de la consommation d'énergie de 12 % en 2020 à 41 % en 2050.

En 2009, la production des énergies renouvelables représente 7,4 % de la consommation d'énergie finale, contre 9,4 % en France métropolitaine. D'ici 2020, le SRCAE Centre prévoit de tripler la production régionale d'énergies renouvelables en développant l'électricité d'origine éolienne et en poursuivant la production d'énergie à partir de la combustion du bois, principale ressource énergétique renouvelable de la région. Cette production ne constitue qu'une réponse partielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion des énergies fossiles, puisqu'il s'agit prioritairement de réduire la consommation énergétique.

Évolution de la consommation finale totale d'énergie



DEFI 6 : Conservation et gestion durables des ressources naturelles

La France, dépositaire d'un patrimoine naturel exceptionnel, a une responsabilité dans le maintien des écosystèmes et de la biodiversité. Mieux connaître cette dernière, réduire les pressions sur les espaces naturels et lutter contre l'artificialisation des espaces sont les enjeux de ce défi.

De vastes espaces naturels encore peu protégés

Les surfaces agricoles, naturelles et forestières, couvrent la majeure partie du territoire (89 %). Elles sont le support de nombreuses activités contribuant à la richesse régionale et pourvoyeuses d'emploi, comme l'agriculture et le tourisme, y compris celui de nature.

Les sites du réseau européen Natura 2000 représentent 17,8 % du territoire régional (703 870 hectares en 2012), plaçant le Centre au 3^e rang des régions métropolitaines. Ces sites englobent des milieux aquatiques, forestiers, des prairies sèches et humides et des tourbières. Ces espaces riches de nombreux écosystèmes accueillent une grande diversité d'oiseaux, de poissons migrateurs et de nombreuses espèces de faune et de flore. La protection réglementaire de la biodiversité, plus contraignante, représente une très faible part du territoire au regard de certaines autres régions comme PACA, Languedoc-Roussillon. L'ensemble des conditions nécessaires à la création d'un parc national n'est pas réuni : originalité exceptionnelle et combinaison unique entre géologie, diversité biologique, paysages et activités humaines. Le Centre est la 19^e région en termes de couverture en réserves nationales, d'arrêtés de protection de biotope et de réserves biologiques domaniales et forestières. Or, ces espaces protégés font partie de la Stratégie nationale de création des aires protégées qui vise à l'horizon 2015 une protection intégrale des espaces les plus fragiles sur 2 % du territoire national.

En région Centre, 22 % du territoire est couvert par les forêts : deux grands massifs, la forêt d'Orléans et la Sologne, et de nombreux bois ayant principalement une vocation de territoires de chasse. Le bois constitue aussi une source combustible, utilisée par 11 % du parc de logements. La ressource en bois pourrait, à l'horizon 2020, être largement mobilisée pour chauffer de nombreux bâtiments à usage industriel ou tertiaire. De plus, la filière bois, avec environ 850 entreprises et près de 10 000 personnes, représente 6,8 % des effectifs industriels régionaux. Près des neuf dixièmes des surfaces forestières régionales sont privées, sous forme de grands domaines et de très petites propriétés, représentant une forte complexité pour la gestion de cette ressource.

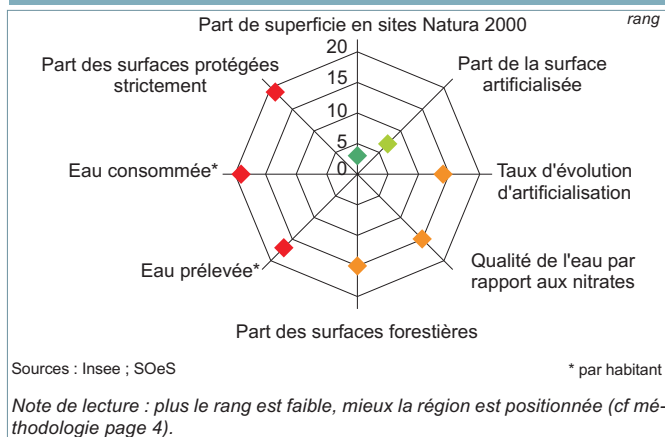
Une artificialisation des sols en expansion

La superficie artificialisée ne représente qu'une très faible part du territoire régional (3,7 %), le Centre occupant la 7^e position des régions les moins artificialisées. Cependant, la région est marquée par une évolution du taux d'artificialisation assez forte. En effet, entre 2006 et 2010, 5 342 hectares en moyenne sont artificialisés chaque année, dont les trois cinquièmes au détriment des espaces agricoles. L'objectif des pouvoirs publics est de réduire de moitié ce rythme en incitant fortement à une densification des tissus urbains. Dans le Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco (85 000 hectares entre Sully-sur-Loire et Chalonnes), et dans les trois parcs naturels régionaux (398 000 hectares), les

Principaux indicateurs par département								
	18	28	36	37	41	45	Centre	Métropole
Part de superficie en sites Natura 2000 en 2012 (%)	9,6	15,5	11,9	9,1	43,1	18,7	17,8	12,6
Part des surfaces protégées strictement en 2011 (%)	0,13	0,02	0,05	0,06	0,46	0,09	0,13	0,61
Part de surface artificialisée en 2006 (%) Corine Land Cover	2,8	4,1	2,1	5,1	3,2	5,2	3,7	5,1
Évolution 2006-2010 de la part de surface artificialisée (%) Teruti Lucas	9,2	6,4	12,5	8,2	4,2	4,5	7,1	6,9

Source : SOeS

Rang du Centre parmi les régions métropolitaines



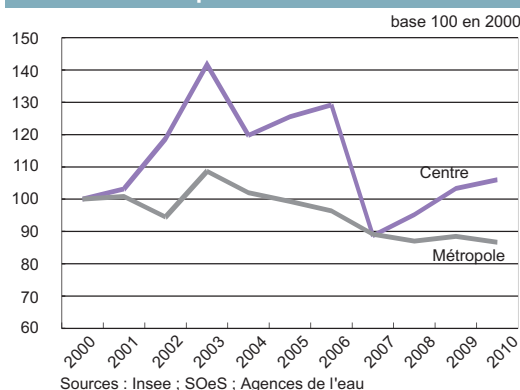
activités se doivent en plus de préserver les paysages et de maintenir les grands espaces naturels et agricoles.

Une qualité de l'eau médiocre et une forte consommation

En région Centre, une altération majeure des cours d'eau par les nitrates est révélée par la forte proportion de points de mesure de « médiocre » et « mauvaise » qualité (55 % en moyenne entre 2008 et 2010). La Directive cadre sur l'eau assigne aux pays européens l'atteinte d'un bon état en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau. Pour la France, cet objectif ne concerne que deux tiers des masses d'eau pour 2015, le reste sera traité entre 2021 et 2027. Un effort important est nécessaire pour maîtriser la fertilisation azotée. La dégradation de la qualité concerne les eaux souterraines, les seuils de potabilité de quelques captages pour l'alimentation humaine étant dépassés, notamment en Eure-et-Loir. Sur les 500 aires d'alimentation de captage les plus menacées au plan national, 48 se situent en région Centre et font l'objet d'une protection.

L'importance du prélèvement et de la consommation totale en eau, tous usages confondus (énergie, industrie, agriculture et eau potable) situent le Centre vers la fin du classement des régions (respectivement 17^e et 19^e rang en 2010). Le secteur de l'énergie est à l'origine de la moitié des prélèvements totaux en eau, suivi par le secteur agricole qui en représente un quart. Les zones géographiques où les prélèvements en eaux souterraines sont les plus importants correspondent aux principales agglomérations et aux espaces de grandes cultures. Environ 45 % de l'eau prélevée est consommée, ce qui dans une région où les apports hydriques sont relativement faibles, comporte un risque d'exacerbation des conflits d'usage en période estivale. Hors refroidissement des centrales nucléaires, l'origine de l'eau prélevée est à 90 % souterraine. Le très fort développement de l'irrigation et les crises hydrologiques récurrentes expliquent que le Centre soit la seule région métropolitaine pour laquelle des mesures préventives et de gestion régulatrice soient prises sur la quasi-totalité de son territoire.

Évolution de la consommation d'eau par habitant



DÉFIS 7 ET 8 : Santé publique et inclusion sociale

Les enjeux du défi sur la santé publique sont de maintenir le bon état de santé de la population par des actions de prévention, de préserver l'accès aux soins de qualité pour tous et de réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques.

La cohésion sociale, définie par la capacité d'une société à assurer le bien-être de sa population, en réduisant les disparités et la marginalisation, est centrale dans le concept de développement durable.

Une population plutôt exposée aux risques et une offre de santé à développer

Avec 66 établissements Seveso, la région Centre concentre un nombre important des établissements industriels français classés à risque. C'est en particulier le cas dans le Loiret qui en compte un tiers. Outre les risques industriels, la population est également soumise à des risques d'inondation. Plus d'un habitant sur cinq réside en zone inondable, principalement dans les territoires à forte densité de population traversés par la Loire.

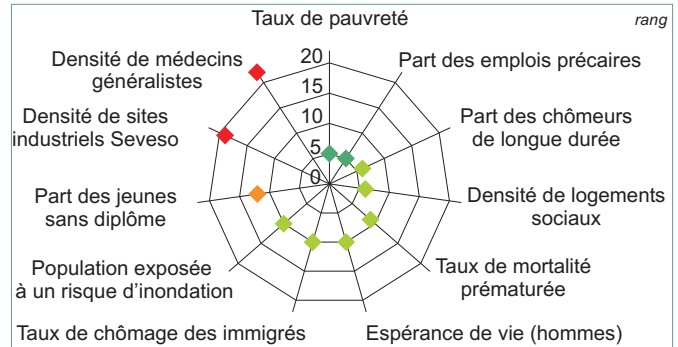
En région Centre, l'état de santé général de la population est satisfaisant au regard de plusieurs indicateurs. L'espérance de vie à la naissance atteint 77,7 ans pour les hommes et 84,2 ans pour les femmes, un niveau proche de la moyenne nationale, supérieur aux autres pays européens. Avec une surmortalité relativement faible, le Centre occupe le 9^e rang des régions françaises pour le taux de mortalité avant 65 ans. Ces indicateurs sont particulièrement favorables dans les départements les plus urbanisés de la région et le sont moins dans l'Indre, le Cher et le Loir-et-Cher. La structure sociodémographique des départements ruraux explique en partie ce constat avec une part plus importante d'agriculteurs et d'ouvriers qu'au niveau régional. Ces populations sont soumises à des risques, exposition à des substances nocives, travail physique, qui les fragilisent davantage.

La région Centre est relativement bien équipée en établissements de santé, proche de la moyenne nationale pour le nombre de lits et de places en établissements de court séjour. L'offre en hébergement pour personnes âgées correspond aux besoins actuels de la population. La région est toutefois en déficit de personnels médicaux. En particulier la densité de médecins généralistes est la plus faible des régions françaises, avec 133 médecins pour 100 000 habitants. Seul l'Indre-et-Loire se situe à un niveau proche de la moyenne nationale. L'adéquation de l'offre de soins aux besoins est un véritable enjeu de cohésion sociale compte tenu du vieillissement à venir de la population.

Une cohésion sociale manifeste

La plupart des indicateurs de cohésion sociale sont, dans le Centre, mieux orientés qu'ailleurs, même s'ils se dégradent sur la période récente. La pauvreté touche moins les habitants du Centre que le reste du territoire. Le Centre occupe le 5^e rang des

Rang du Centre parmi les régions métropolitaines



Sources : Insee ; SOeS

Note de lecture : plus le rang est faible, mieux la région est positionnée (cf méthodologie page 4).

régions françaises avec 12,4 % de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La précarité est cependant plus marquée dans l'Indre et le Cher. L'offre de logements sociaux place la région au 6^e rang national, avec 724 logements pour 10 000 habitants. Cependant, le taux de vacance reste important, notamment dans le Loir-et-Cher.

Le taux de chômage, considéré comme indicateur de cohésion sociale, atteint 9,4 % de la population active, soit un niveau inférieur à celui de la France métropolitaine (9,9 % au troisième trimestre 2012). Toutefois, l'écart se réduit depuis deux ans. La région compte également une plus faible proportion de chômeurs de longue durée, mais cette catégorie est en augmentation. Malgré une situation globale du chômage plus favorable dans le Centre, les immigrés rencontrent davantage de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Leur taux de chômage atteint 20,7 %, soit 1,3 point de plus qu'en France métropolitaine.

La détention d'un diplôme est un atout indéniable dans la recherche du premier emploi. Dans la région, comme au niveau national, un jeune sur cinq sort du système scolaire sans aucune qualification. L'Indre-et-Loire se distingue par un taux de sortie précoce beaucoup plus faible, alors que le Loiret comptabilise un nombre élevé de jeunes non diplômés. Une sortie prématurée du système éducatif, des difficultés scolaires, en particulier de lecture, sont autant de freins à l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

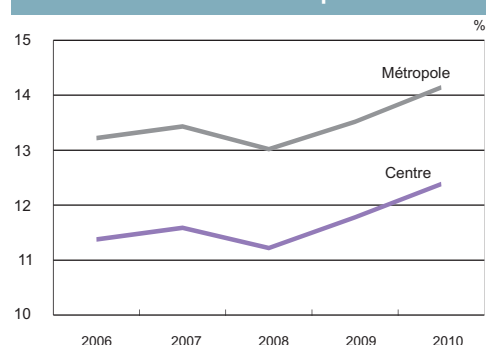
Dans la région, la cohésion sociale est renforcée par des formes d'emploi moins précaires qu'au niveau national. La région se situe respectivement aux 3^e et 5^e rang en termes de proportions de salariés à temps partiel et de salariés disposant d'un contrat court (CDD, intérim, contrats aidés, etc.). Les emplois sont plus stables dans l'Eure-et-Loir et un peu plus précaires dans l'Indre.

Principaux indicateurs par département

	18	28	36	37	41	45	Centre	Métropole
Part de la population exposée à un risque d'inondation en 2006 (%)	17,6	15,7	12,3	32,5	18,4	22,4	21,5	27,4
Taux de mortalité prématurée en 2009 (‰)	2,3	2,1	2,3	1,9	2,3	2,0	2,1	2,1
Densité de médecins généralistes en 2010 (médecins pour 100 000 hab)	122	119	126	159	140	122	133	161
Taux de pauvreté à 60 % du revenu médian en 2010 (%)	14,2	11,3	14,7	11,9	12,1	12,0	12,4	14,1
Part des jeunes sans diplôme en 2009 (%)	19,8	21,0	22,2	17,0	22,4	23,7	21,0	21,2
Part des emplois précaires (CDD, aidés, réservés) dans l'emploi salarié en 2009 (%)	12,3	11,9	13,2	12,6	12,5	12,3	12,4	12,5

Sources : Insee ; SOeS

Évolution du taux de pauvreté



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés

Pour comprendre ces résultats

Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté, égal à 60 % de la médiane des revenus disponibles.

Économie sociale : coopératives, mutuelles, associations et fondations forment « l'économie sociale ». Ces entreprises, constituées de groupement de personnes et non de capitaux, adhèrent à des principes communs de liberté, de solidarité et d'indépendance.

Agenda 21 : plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'actions décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer au niveau des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets, etc.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Établissements Seveso : installations industrielles présentant le plus de risques pour la population qui réside autour de ces sites.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : émanation naturelle ou industrielle qui contribue au réchauffement de la planète en modifiant l'atmosphère. Les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont en général pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalent CO₂.

Consommation finale d'énergie : consommation d'énergie par l'utilisateur final des différents secteurs de l'économie. Elle ne comprend pas les quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie, ni les pertes de distribution des lignes électriques. Elle exclut les matières énergétiques utilisées en tant que matières premières.

Intensité énergétique : notion économique qui exprime l'efficacité de la consommation d'énergie au regard de la production de richesse.

Énergies renouvelables : énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (par exemple l'eau, le vent, le soleil, les matières organiques, la chaleur de la terre). L'indicateur sur la part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ne prend pas en compte les productions d'énergie géothermique et par valorisation de déchets urbains.

Déchets ménagers et assimilés : six catégories de déchets sont prises en compte : les ordures ménagères résiduelles en mélange collectées en porte à porte, le verre et les matériaux secs, collectés en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte, les biodéchets et les déchets verts, les encombrants, les déchets déposés en déchèteries.

Sites Natura 2000 : sélectionnés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». Le réseau Natura 2000 a pour objectif le maintien ou la restauration dans un bon état de conservation des espèces et des habitats, au travers de la mise en œuvre de nombreux contrats avec les propriétaires et exploitants d'espaces forestiers et agricoles, qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

Surfaces artificialisées : toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire).

Consommation d'eau : estimée à partir des prélèvements bruts, elle considère les volumes d'eau qui ne sont pas restitués au milieu naturel.

Part des chômeurs de longue durée : proportion de chômeurs de longue durée (douze mois ou plus) dans l'ensemble des actifs.

Navettes domicile-travail : calculées pour les personnes occupant un emploi et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que leur lieu de résidence. Outil produit par Institut national de la recherche agronomique (Inra) de Dijon, le distancier Odomatrix calcule les distances entre les chefs-lieux de commune par voie routière. Il fournit aussi une estimation de la durée du déplacement en heures pleines (heures de sortie du travail) prenant également en compte la nature du réseau routier et sa fréquentation.

Directeur de la publication

Dominique Perrin

Coordination des études

Olivier Aguer

Équipe de projet

Hélène Lapeyre
Murielle Lethrosne (Dreal)
Florence Naizot (Dreal)

Rédaction en chef

Philippe Calatayud
Jacqueline Duvey-Pilate

Maquettistes / Webmestre

Hélène Ferreira Fernandes,
Christian Leguay / Yves Dupuis

Relations médias

Martine Blouin
Hortense Robert

Pour en savoir plus

« Les territoires à forte vulnérabilité énergétique ont les croissances de population les plus marquées », *Insee Centre Info* n° 185, février 2013.

« Des leviers possibles pour réduire les émissions de CO₂ liées aux logements et aux déplacements en région Centre », *Insee Centre Info* n° 180, juin 2012.

« La région Centre en Europe : forces et faiblesses au regard de la stratégie Europe 2020 », *Insee Centre Info* n° 179, juin 2012.

« Les ménages de région Centre doivent poursuivre leurs efforts en faveur de l'environnement », *Insee centre Info* n° 178, mars 2012.

« Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 », *Repères*, SoeS, février 2012.

www.developpement-durable.gouv.fr : cadre de référence, évaluation des agendas 21

« Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable » octobre 2012.

http://insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/accueil-developpement-durable.htm

Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre
131 rue du faubourg Banner
45034 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

www.insee.fr/centre